



## Conditions d'acceptation du contrat

La présente proposition de contrat est à retourner signée à votre interlocuteur Malakoff Médéric.

L'entreprise reconnaît avoir reçu, avant la signature du présent bulletin d'adhésion, les Conditions générales « régime conventionnel frais de santé » n° 4020/5 de la convention collective des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Ce document lui a été remis le

L'acceptation par Malakoff Médéric Prévoyance des conditions contractuelles est formalisée par l'envoi de Conditions particulières, qui associées aux Conditions générales forment le contrat d'assurance. Les Conditions particulières précisent la date d'effet, les garanties souscrites, la catégorie de personnel assurée et les taux de cotisations.

L'entreprise devra retourner un exemplaire signé des Conditions particulières. Elle s'engage à procéder au versement des cotisations telles qu'elles figurent au présent document, pour la couverture des risques correspondants.

La date d'effet des garanties retenue par Malakoff Médéric Prévoyance sera au plus tôt la date d'embauche du premier salarié.

DATE D'EFFET SOUHAITÉE DU CONTRAT

Fait à ..... le

**Cachet de l'Entreprise**

**Nom et fonction du signataire** .....

**Signature**